



CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

**A souscrire par les sociétés de personnes et assimilées.
Joindre obligatoirement la déclaration n° 2069 A datée et signée.**

Exercice ouvert le | | | | | Clos le | | | | |

Cachet du Service	Nom prénom ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
		(ancienne adresse en cas de changement)

Intercalaires

1ERE ETAPE : Détermination du montant et de la répartition des parts entre les membres de la société de personnes au titre des dépenses exposées par l'entreprise

A. PLAFONNEMENT DES PARTS			
Part en accroissement brute	Part en accroissement plafonnée	Part en volume brute	Part en volume plafonnée
<i>Report du montant figurant case KB ou KE de la déclaration 2069 A</i>	<i>(cf. 2069-A-NOT pour les modalités de plafonnement)</i>	<i>Report du montant figurant case KI de la déclaration 2069 A</i>	<i>(cf. 2069-A-NOT pour les modalités de plafonnement)</i>
G1	G2	G3	G4

Nota : Les sociétés de personnes associées de sociétés de personnes ne remplissent pas les cases G1 et G3 et portent cases G2 et G4 les montants figurant cases D7 et D8 de l'annexe 2069 A-ASO-SD

B. RÉPARTITION DE LA PART EN ACCROISSEMENT ET DE LA PART EN VOLUME ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES ¹				
NOM et numéro SIRET	ADRESSE	% de détention	MONTANT	
			Part en accroissement plafonnée <i>Report du montant case G2 x % de détention de l'associé</i>	Part en volume plafonnée <i>Report du montant case G4 x % de détention de l'associé</i>
TOTAL			MD	ME

¹ Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser des tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter dans la case en haut à gauche le numéro de tableau et le nombre total de tableaux. Seul le dernier tableau devra comporter les montants totaux des colonnes MD et ME, ces montants étant nécessairement égaux aux montants mentionnés cases G2 et G4.

2EME ETAPE : Détermination du crédit d'impôt dont peut bénéficier l'associé personne physique ne disposant pas d'autre crédit d'impôt recherche² (Joindre un feuillet par associé personne physique ne disposant pas d'autre crédit d'impôt recherche)

Calcul de la part en accroissement

1°) La part en accroissement de l'associé est positive

Part en accroissement plafonnée positive de l'année de l'associé
(report du montant de la part en accroissement plafonnée **positive** dont dispose l'associé personne physique mentionnée au tableau B)

C1

Part en accroissement négative de l'année antérieure (à indiquer en valeur absolue) report ligne KC du cadre II de la déclaration 2069-A

C2

Part en accroissement plafonnée positive après imputation de la part en accroissement négative de l'année antérieure si case C1 > case C2, montant C1 - C2
si case C1 < case C2, reporter la différence (C2 - C1) case C7

C3

2°) La part en accroissement de l'associé est négative

Part en accroissement plafonnée négative de l'année de l'associé (à indiquer en valeur absolue)
(report du montant de la part en accroissement plafonnée **négative** dont dispose l'associé personne physique mentionnée au tableau B)

C4

Part en accroissement négative de l'année antérieure (à indiquer en valeur absolue)
(report ligne KC du cadre II de la déclaration n° 2069-A)

C5

Cumul des crédits positifs nets obtenus depuis que l'associé bénéficie du crédit d'impôt recherche (limité à 10 ans)

C6

Part en accroissement négative de l'année à reporter
si case C1 < case C2, montant C2 - C1
si case C4 est servie montant C4 + C5 dans la limite de C6

C7

Part en volume de l'associé

(report du montant de la part en volume plafonnée dont dispose l'associé personne physique mentionnée au tableau B)

C8

Crédit d'impôt imputable par l'associé personne physique

Somme des cases C3 + C8 ou case C8, si montant case C7 est servie dans la limite du plafond de 16 000 000 €

C9

Le montant déterminé case C9 sera à reporter sur la déclaration n°2042 C

SIGNATURE

A.....

Le.....

Nom, Qualité.....

Signature

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

² Les associés personnes morales ou les associés personnes physiques disposant de plusieurs crédits impôt recherche doivent souscrire l'annexe 2069 A-ASO-SD